

UNE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS À VOTRE SERVICE

→ Infirmiers(ères)

Céline DUMAY
Stéphanie FRIBOULET
Angélique LHUILLIER

→ Médecins

Marie NABAN
Jean-Baptiste PIEDALLU

→ Psychologue

Mathilde DEBUE

→ Secrétaire

Maïté GIELEN

→ Cadre de santé

Claire DESCHAMPS

NOS HORAIRES D'OUVERTURE

9H - 17H Du lundi au vendredi sans interruption

CONTACT

☎ **02 32 96 39 50** / FAX : 02 32 82 21 38

✉ emtsp@chi-elbeuf-louviers.fr

♥ FAIRE UN DON

Vous pouvez soutenir les actions menées par l'EMTSP.
Si vous êtes imposable, il vous permettra de bénéficier
d'une réduction d'impôt.

CHI Elbeuf-Louviers-Val de Reuil
Rue du docteur Villers
76410 Saint-Aubin-lès-Elbeuf



www.chi-elbeuf-louviers.fr

Information destinée aux patients

EMTSP

Equipe d'accompagnement et d'appui à
la coordination, de soins de support et
de soins palliatifs à domicile.



Ce document vous est remis dans le cadre de votre accompagnement par l'équipe mobile territoriale de soins palliatifs.

L'équipe s'adresse :

- A toute personne, quel que soit son âge :
 - En situation de soins palliatifs
 - Suivie pour un cancer
 - Suivie pour maladie chronique, neurologique et évolutive
- Aux proches impliqués dans la prise en charge à domicile
- A tous les professionnels de santé

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Vous n'avez rien à régler. L'intervention de l'équipe est totalement prise en charge.

COMMENT FAIRE APPEL À L'ÉQUIPE MOBILE ?

L'équipe intervient avec l'accord de votre médecin traitant. Il reste le pivot de la prise en charge de vos soins à votre domicile.

Vous pouvez effectuer vous-même la demande de prise en charge par téléphone

Cette demande peut aussi être effectuée avec votre accord par votre médecin traitant, votre infirmière libérale, le SSIAD ou tout autre professionnel de santé qui vous entoure, une personne de votre entourage, une institution, etc...

Lors de votre inclusion, nous vous demanderons de signer le document d'information qui vous est destiné.



CE QUE L'ÉQUIPE PEUT VOUS APPORTER

- Vous accompagner dans votre projet de vie, respecter vos choix et vos droits.
- Favoriser votre maintien ou votre retour à domicile.
- Assurer la continuité des soins entre le domicile et les établissements de santé.
- Préparer une hospitalisation nécessitée par votre maladie ou pour vos accompagnants si un temps de répit devient nécessaire.
- Collaborer avec les professionnels de santé que vous avez choisis, sans se substituer à eux.
- Répondre à vos différents questionnements et, si vous en manifestez le souhait, peut-être vous aider à rédiger des directives anticipées.
- Faciliter la satisfaction de vos besoins et de vos attentes en coordonnant les diverses interventions du domicile.
- Vous proposer, à vous et à vos proches, un accompagnement et si besoin, un soutien psychologique.
- Participer à la mise en place des aides à domicile, des aides sociales et du matériel médical si nécessaire.
- Si nécessaire, un accueil téléphonique est à votre disposition de 9h à 17h.

VOS DROITS

→ Le libre choix

- Vous disposez du libre choix d'accepter de bénéficier de notre accompagnement ou de l'interrompre.
- Vous disposez également du libre choix des professionnels intervenant dans l'équipe.

→ Le droit à l'information

- Tous les intervenants du processus décrit ci-dessus, sont tenus au devoir d'information dans les limites de leurs compétences respectives.
- Vous pouvez accéder aux informations contenues dans votre dossier médical dans les conditions posées par la Loi du 4 mars 2002.

→ Une prise en charge individualisée

Toute décision est prise avec votre consentement libre et éclairé et en étroite collaboration avec votre médecin traitant, vos aidants naturels et les professionnels.

→ Une garantie de confidentialité

- L'équipe vous garantit la confidentialité des informations personnelles, médicales et sociales qui vous concernent.
- Votre accord est nécessaire pour le partage des informations vous concernant entre les intervenants.